



Déclaration liminaire de la CGT Éduc'action Mayotte

Comité Social d'Administration Académique

du 30 mars 2026

Madame la Rectrice, mesdames et messieurs les membres du CSA,

La CGT Éduc'action Mayotte s'exprime aujourd'hui devant cette instance dans un contexte marqué par une montée des tensions et de l'insatisfaction dans le premier degré au sein de la communauté éducative à Mayotte. Alors que le ministère impose nationalement une politique d'austérité budgétaire aveugle, marquée par la suppression de 2229 postes d'enseignants dans le 1er degré pour l'année 2026, les chiffres de la carte scolaire pour la rentrée 2026 nous sont présentés comme un simple exercice de gestion. En réalité, ils cachent une crise structurelle profonde qui hypothèque l'avenir de la jeunesse mahoraise.

Le constat chiffré de la rentrée 2025 est sans appel : 65 234 élèves sont répartis dans nos 222 écoles publiques, ou plus peut-être aujourd'hui ? soit une hausse massive de 1 468 élèves en un an, pulvérisant les prévisions initiales. Pour la rentrée 2026, la croissance prévue des effectifs s'élève à 586 élèves supplémentaires dans le premier degré. Cependant, la CGT Educ'action estime que ce chiffre est sous-évalué, car ni le rectorat ni les syndicats n'ont accès aux listes d'attente des inscriptions. La carte scolaire que vous nous présentez n'est qu'une gestion de flux déshumanisée qui se heurte au mur de l'immobilisme municipal.

Nous réclamons des moyens humains massifs, mais nous devons regarder la vérité en face : **sans une augmentation radicale du nombre de classes réelles, nos revendications de postes resteront vaines.** À quoi sert de créer des emplois si les élèves et les personnels sont entassés dans des structures de fortune, des conteneurs ou condamnés à des rotations qui épuisent tout le monde ?

Quel est l'intérêt de créer des emplois si, faute de places disponibles, certains élèves ne peuvent accéder à l'école de leur village aux côtés de leurs frères et sœurs ? Certains élèves sont scolarisés loin de leur domicile, ce qui pénalise les élèves et les parents. Il n'est pas nécessaire d'aborder le cas des personnes qui doivent inscrire leurs enfants dans des écoles privées. En effet, l'école publique suscite des inquiétudes concernant les conditions d'hygiène et complique toute organisation de la prise en charge lorsque les deux parents travaillent et que l'école fonctionne par rotation.

La CGT Éduc'action interroge ici solennellement les choix politiques des communes. L'éducation ne peut plus être la variable d'ajustement des budgets municipaux. Nous dénonçons le retard inacceptable dans les constructions scolaires ou des rénovations. L'État doit cesser d'être un simple observateur et doit contraindre les municipalités défailtantes à sortir de terre des écoles dignes de ce nom. **On ne peut décemment pas parler de « choc des savoirs » quand le bâti scolaire est saturé et que la seule réponse est l'adaptation à la misère.**

La commune n'a pas l'obligation de créer une cantine scolaire. La restauration scolaire du premier degré est donc un **service public facultatif, et à Mayotte, ce service est quasi inexistant.** Les élèves reçoivent une collation en remplacement d'un repas complet. La CAF verse 3,31 € (Pars) pour le 1er degré à Mayotte. Cependant, cette collation ne répond pas de manière adéquate aux besoins nutritionnels. Des alternatives doivent être trouvées pour garantir un repas complet à midi aux enfants. Le Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge préconise d'expérimenter la gratuité de la cantine à Mayotte.

Notre inquiétude est d'autant plus vive que les dysfonctionnements actuels du premier degré préfigurent un avenir sombre pour le secondaire. Alors que se profile le transfert de compétences pour le second degré à l'horizon 2028, nous tirons la sonnette d'alarme. Comment imaginer que les collectivités locales mahoraises, qui échouent aujourd'hui à fournir des cantines scolaires et des salles de classe pour le primaire, puissent absorber la gestion complexe de l'entretien et du bâti des collèges et lycées ? Nous craignons que ce transfert ne soit que le paravent d'un désengagement financier massif de l'État, laissant les personnels et les élèves livrés à une gestion de la pénurie encore plus violente. Le second degré ne doit pas devenir le nouveau laboratoire de l'abandon républicain que nous subissons déjà dans le premier degré.

Les classes itinérantes illustrent une forme de sous-investissement et posent d'importants défis sur le plan pédagogique. Malgré des discours volontaristes, leur mise en œuvre soulève des préoccupations concernant le respect des principes du service public d'éducation. La surcharge des enseignants, qui peuvent être amenés à gérer plusieurs groupes de 31 élèves engendre une fatigue notable. Par ailleurs, certains enfants ne bénéficient que de trois heures de classe par semaine, ce qui est inférieur au minimum réglementaire de dix heures. L'instabilité et le manque de repères sabotent l'apprentissage des plus jeunes, compromettant leur développement. Ces carences institutionnelles favorisent des troubles du comportement, menacent la sécurité des classes et épuisent les équipes éducatives. Scolariser sans infrastructures, c'est trahir la mission de l'école et sacrifier la jeunesse mahoraise.

Indépendamment des enjeux matériels, les trois exemples suivants illustrent une remise en question de l'organisation nationale de notre profession.

La fusion des brigades (ZIL, REP+, ASH) dans une brigade départementale (BD) unique pour la rentrée 2026 est une erreur stratégique majeure. En supprimant les spécialisations, vous privilégiez la gestion comptable au détriment de l'expertise pédagogique. Les remplaçants ne sont pas des pions déplaçables à merci sur l'ensemble du territoire pour compenser votre manque d'anticipation.

La CGT Éduc'action souligne la nécessité de créer des postes afin de garantir le remplacement effectif des enseignants, identifiant le manque de ressources comme le principal enjeu. Il convient d'aborder tant les causes institutionnelles (notamment l'analyse des motifs d'absence) que budgétaires (telles que l'absence de création de poste pour certaines catégories, par exemple les personnels administratifs), plutôt que de se concentrer uniquement sur les conséquences.

L'inclusion scolaire reste un enjeu important, mais vingt ans après la loi sur l'égalité des chances, l'État ne respecte pas ses engagements. **L'Éducation nationale transfère la responsabilité de l'adaptation aux personnels, ce qui engendre une inclusion forcée et met les enseignants et AESH en difficulté malgré leur engagement.** Cette situation provoque du mal-être et de nombreux signalements sur les conditions de travail.

Entre **la loi Rilhac** qui cherche à transformer les directeurs en petits chefs et **les évaluations nationales chronophages** utilisées comme outils de pilotage « hors-sol », vous dépossédez les équipes de leur liberté pédagogique. **Nous refusons une école pilotée par les chiffres et la mise en concurrence des établissements.**

Cette approche s'écarte des acquis récents issus des recherches en pédagogie, ainsi que des avantages progressivement introduits dans les classes grâce à l'éducation populaire. **La « culture de l'évaluation » malmène les élèves mais aussi les enseignant·es. Il faut d'ailleurs dissocier cette culture de la pratique de l'évaluation pour laquelle la CGT Éduc'action n'a pas d'opposition formelle.**

En mai 2025, le ministère a publié un nouveau « Référentiel métier des directeurs d'école », projet unanimement rejeté par les syndicats. Depuis, aucune nouvelle n'a été donnée. Le référentiel de 2014 demeure donc la référence pour nos missions, et les exigences hors de ce cadre ne sont pas valables. Toutefois, il est probable que le ministère relancera ce dossier. Nous demandons l'abandon de la loi Rilhac et du projet de référentiel, ainsi que la suppression des mécanismes autoritaires. Il est essentiel d'alléger les missions, de mettre en place une aide administrative statutaire élargie et d'augmenter les quotités de décharge. Se mobiliser aujourd'hui, c'est défendre ces revendications pour une autre vision de l'École.

Madame la Rectrice, la carte scolaire que vous présentez aujourd'hui ne peut se résumer à des ouvertures et fermetures de classes au fil de l'eau. Elle doit être le moteur d'une ambition nouvelle pour Mayotte.

L'attentisme de l'administration concernant le bâti scolaire à Mayotte n'est plus tenable. Nous exigeons l'engagement immédiat d'un plan massif de construction, condition sine qua non pour mettre fin à l'indignité des rotations et au fléau des classes surchargées qui minent notre académie. Alors que la France affiche des effectifs par classe parmi les plus élevés de l'OCDE, Mayotte subit des records de sureffectifs qui empêchent toute réussite éducative réelle. Il est impératif d'abaisser drastiquement le nombre d'élèves par classe. Cette ambition nécessite un renforcement massif des moyens humains au sein de nos écoles : nous préconisons l'affectation d'enseignant·es surnuméraires titulaires, un recours accru à des enseignant·es spécialisé·es — notamment par la reconstitution des RASED — ainsi que la titularisation d'AESH qualifié·es sous un véritable statut de la Fonction publique. L'école de l'égalité ne peut plus se contenter de bricolage ; elle exige des murs et des professionnel·les formé·es et respecté·es.

La CGT Educ'action Mayotte appelle l'ensemble des personnels à se mobiliser massivement pour la grève nationale du 31 mars. Nous ne serons pas les complices silencieux de l'effondrement du service public d'éducation sur ce territoire.

Bruno DEZILE et Sarah MARTIN (élu·es CSA) pour la CGT Educ'action Mayotte